



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

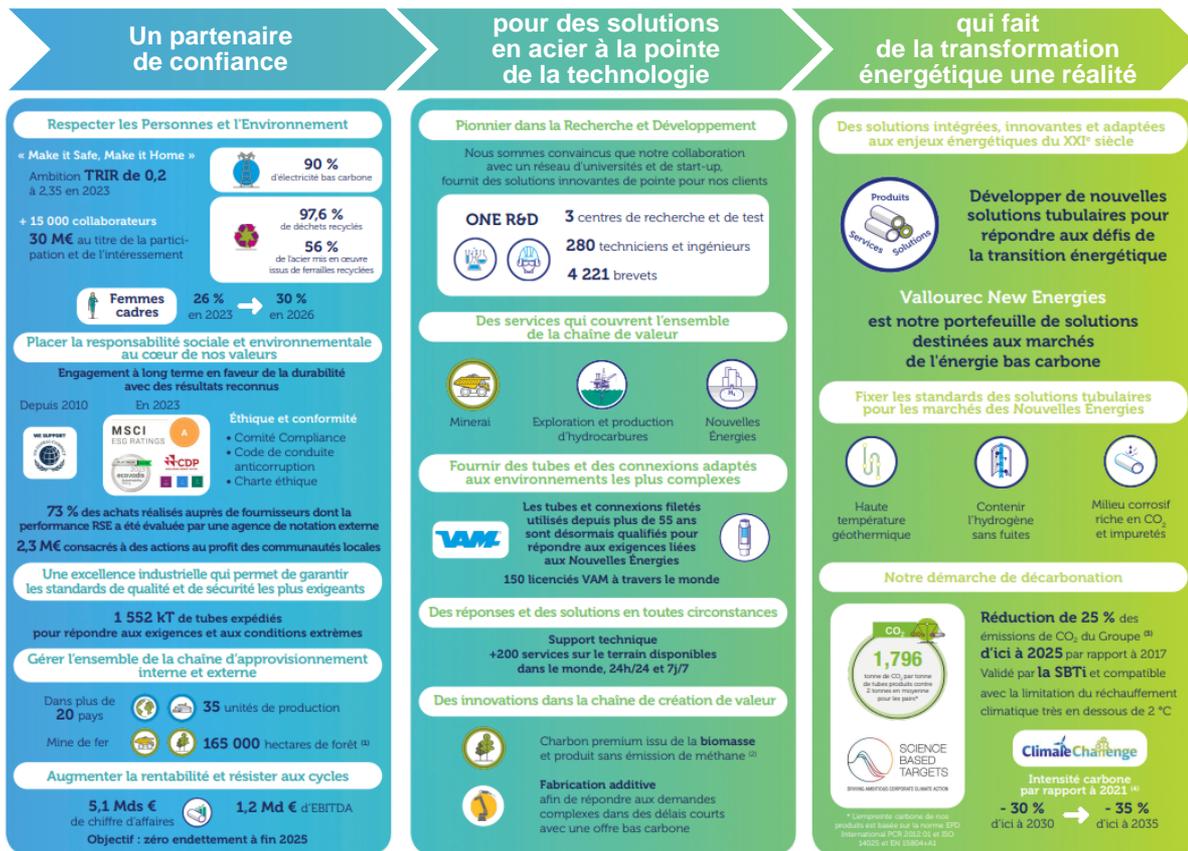
23 mai 2024

# INTRODUCTION

---

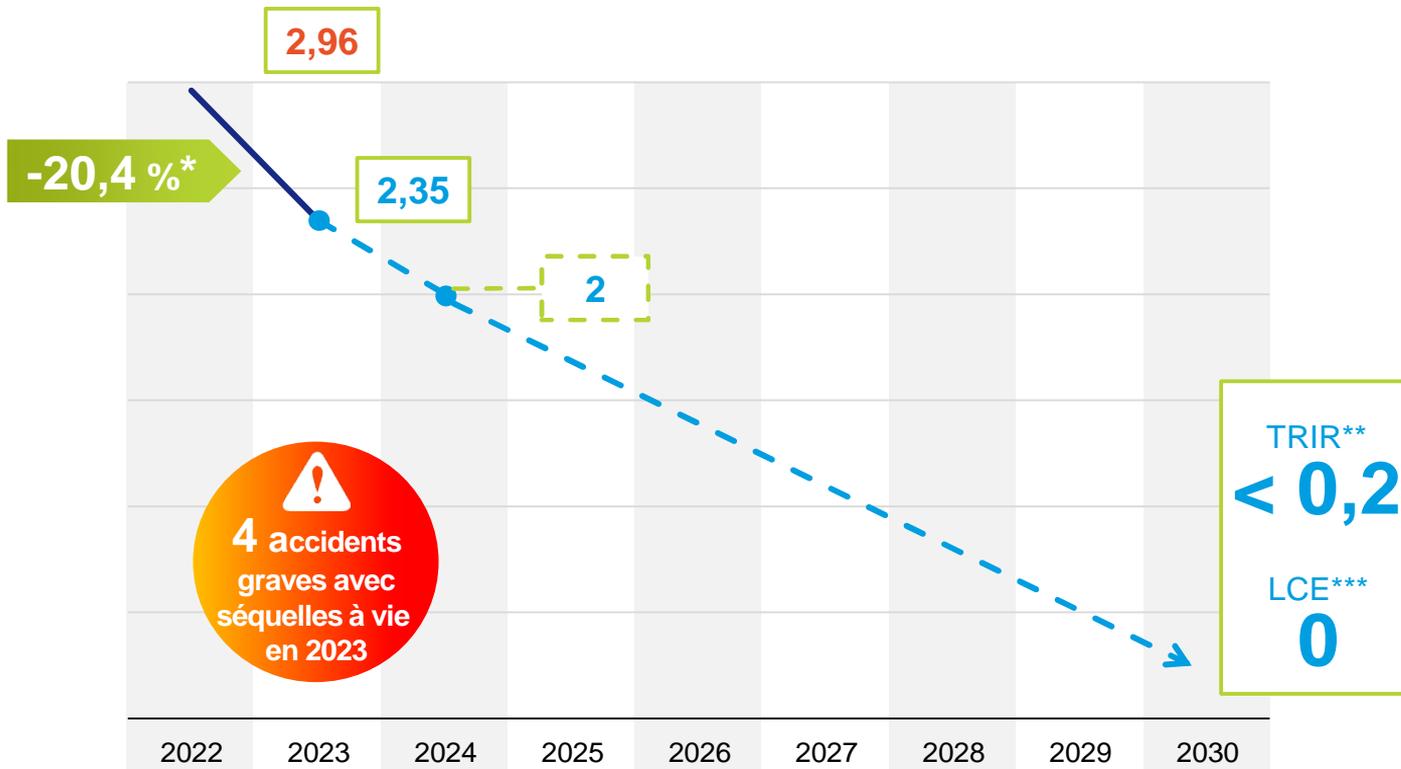
Philippe Guillemot  
Président du Conseil d'administration et Directeur-général

# NOTRE MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR



“ Nous sommes convaincus que notre héritage, depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, est le meilleur atout pour rendre possible l'impossible, comme le stockage de l'hydrogène et bien plus encore. ”

# SANTÉ SÉCURITÉ, PRIORITÉ ABSOLUE DU GROUPE : DES PROGRÈS SIGNIFICATIFS EN 2023



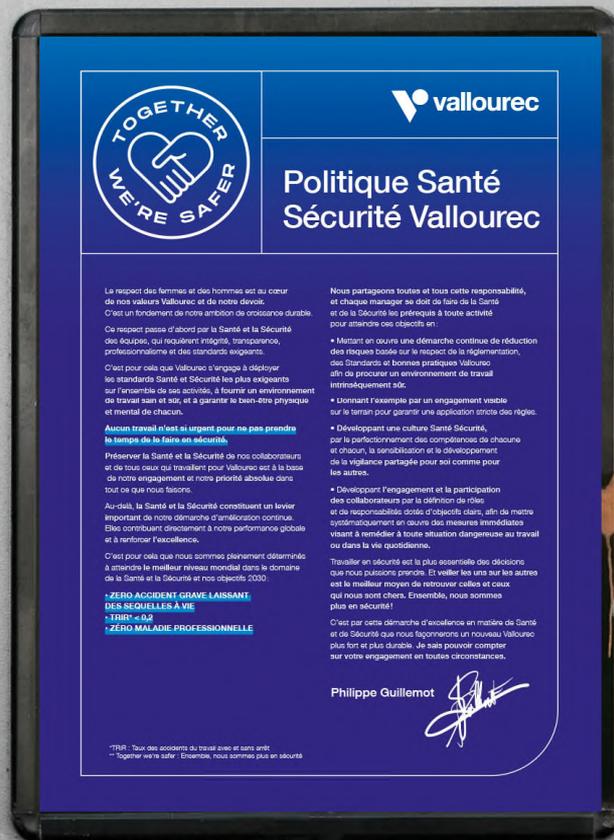
\* Pourcentage de réduction des accidents avec et sans arrêt entre 2022 et 2023 après la reclassification des accidents du Brésil.

\*\* TRIR : Taux de fréquence des accidents déclarés.

\*\*\* LCE signifie Life Changing Event : accident grave laissant des séquelles à vie.

## Notre ambition

# Atteindre le meilleur niveau mondial





**Politique Santé  
Sécurité Vallourec**

**Le respect des femmes et des hommes est au cœur de nos valeurs Vallourec et de notre devise. C'est un fondement de notre ambition de croissance durable.**

De respect passe d'abord par la Santé et la Sécurité des équipes, qui requièrent intégrité, transparence, professionnalisme et des standards exigeants.

C'est pour cela que Vallourec s'engage à dépasser les standards Santé et Sécurité les plus exigeants sur l'ensemble de ses activités, à fournir un environnement de travail sain et sûr, et à garantir le bien-être physique et mental de chacun.

**Aucun travail n'est si urgent pour ne pas prendre le temps de le faire en sécurité.**

Préserver la Santé et la Sécurité de nos collaborateurs et de tous ceux qui travaillent pour Vallourec est à la base de notre engagement et nous priorise absolument dans tout ce que nous faisons.

Au-delà, la Santé et la Sécurité constituent un levier important de notre démarche d'amélioration continue. Elles contribuent directement à notre performance globale et à renforcer l'excellence.

C'est pour cela que nous sommes pleinement déterminés à atteindre le meilleur niveau mondial dans le domaine de la Santé et la Sécurité et nos objectifs 2030 :

- **ZÉRO ACCIDENT GRAVE LAISSANT DES SÉQUELLES À VIE**
- **TFR\* = 0,0**
- **ZÉRO MALADIE PROFESSIONNELLE**

**Nous partageons toutes et tous cette responsabilité, et chaque manager se doit de faire de la Santé et de la Sécurité les priorités à toute activité pour atteindre ces objectifs en :**

- **Mettant en œuvre une démarche continue de réduction des risques basée sur le respect de la réglementation, des standards et bonnes pratiques Vallourec afin de procurer un environnement de travail intrinsèquement sûr.**
- **Démarrant l'ensemble par un engagement visible sur le terrain pour garantir une application stricte des règles.**
- **Développant une culture Santé Sécurité, par le perfectionnement des compétences de chacun et chacun, la sensibilisation et le développement de la vigilance partagée pour soi comme pour les autres.**
- **Développant l'engagement et la participation des collaborateurs par la définition de rôles et de responsabilités précis d'objectifs clairs, afin de mettre systématiquement en œuvre des mesures immédiates visant à remédier à toute situation dangereuse au travail ou dans la vie quotidienne.**

Mettre en sécurité est la plus essentielle des décisions que nous puissions prendre. Et veiller les uns sur les autres est le meilleur moyen de retrouver celles et ceux qui nous sont chers. Ensemble, nous sommes plus en sécurité!

C'est par cette démarche d'excellence en matière de Santé et de Sécurité que nous façonnons un nouveau Vallourec plus fort et plus durable. Je sais pouvoir compter sur votre engagement en toutes circonstances.

**Philippe Guillemot**



\*TFR : Taux des accidents de travail évité et sans arrêt  
\*\* Together we're safer : Ensemble, nous sommes plus en sécurité

# CAP 2030

Feuille de route  
Santé Sécurité 2030

OBJECTIFS DE

**ZÉRO**  
Accident grave  
laissant des  
séquelles à vie  
& TRIR < 0,2

*TRIR : Taux de fréquence des accidents déclarés*

**ZÉRO**  
Maladie  
professionnelle

# 3 PILERS

## CAP 2030

OBJECTIFS DE

**ZÉRO**  
Accident grave  
laissant des  
séquelles à vie  
& TRIR < 0,2

*TRIR : Taux de fréquence des  
accidents déclarés*

**ZÉRO**  
Maladie  
professionnelle

### 2

**SYSTÈME DE  
MANAGEMENT  
SANTÉ SECURITÉ**

**Réduction  
des risques**



### 1

**LEADERSHIP**

**Engagement  
managérial visible**

### 3

**CULTURE  
SANTÉ SECURITÉ**

**Autonome  
interdépendante**

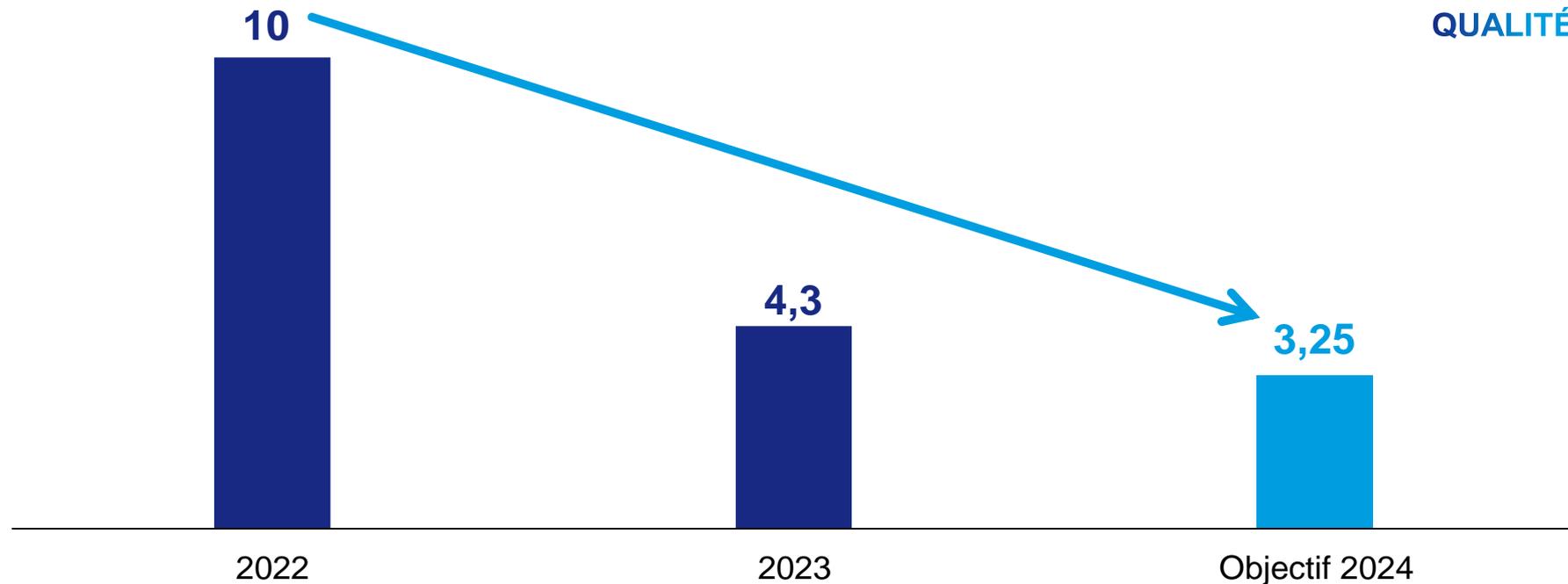




CAMPAGNE  
SANTÉ SÉCURITÉ



## RÉCLAMATIONS CLIENTS\*



\*Nombre de réclamations clients par mois

# UNE GOUVERNANCE ESG ROBUSTE POUR PILOTER LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DU GROUPE

## ESG

### COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RSE

Audit

Nominations  
et Gouvernance  
Rémunérations

### ComEx RSE

#### Climat

##### Comité

- Réduction des GES (décarbonation industrielle)
- Énergie
- Biodiversité
- Économie circulaire

#### Environnement

##### Comité

- Eau, déchets, air, bruit, sol, terrain, utilisation
- Produits chimiques (Environnement et santé)

#### Sécurité

##### Organisation mondiale et Hémisphère Est

- Sécurité

#### Employés

##### Organisation RH

- Développement professionnel des collaborateurs
- Bien-être des collaborateurs
- Diversité et inclusion « We are Vallourec »
- Investissements sociétaux

#### Conformité

##### Comités

- Éthique
- Lutte contre la corruption
- Concurrence
- Devoir de vigilance

#### Gouvernement d'entreprise

- Organisation
- Rémunération et avantages

### Fondation

# RSE : LES RÉSULTATS TANGIBLES D'UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE



## SOCIAL & SOCIÉTAL

24 % ➔ 26 %

de femmes cadres  
2023 vs 2022

47 %

Des collaborateurs ont souscrit à l'offre  
d'actionnariat salarié « Vallourec Invest »\*

## SANTÉ & SÉCURITÉ

-20,4 %

Réduction des accidents avec et sans arrêts entre 2022 & 2023 (TRIR)

## RESSOURCES UTILISÉES

87 % ➔ 90 %

D'électricité bas-carbone  
2023 vs 2022  
(renouvelable et nucléaire)

97,3 % ➔ 97,6 %

de nos déchets  
sont valorisés  
2023 vs 2022

53 % ➔ 56 %

de l'acier produit est issu  
de ferrailles recyclées  
2023 vs 2022

## ENVIRONNEMENT

1 400

hectares revégétalisés  
ont été rendus à la nature  
au Brésil

40 %

de la forêt brésilienne  
préservée à l'état naturel  
avec couloirs de circulation  
pour animaux sauvages

9 % ➔ 11 %

de nos besoins en eau  
d'origine pluviale  
2023 vs 2022

## ACHATS RESPONSABLES

73 %

des dépenses faites auprès  
de fournisseurs dont  
la performance  
RSE a été évaluée

## CERTIFICATIONS

100 %

des sites certifiés  
ISO 14001

## ÉNERGIE



38 %

de l'énergie consommée  
est d'origine renouvelable

\* Vallourec Invest 2023 : collaborateurs éligibles en France, au Brésil et aux États-Unis.

# ENGAGÉS DANS NOTRE PROPRE DÉMARCHE DE DÉCARBONATION



## OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>e

**2025**

**-25 %\***



**DÉJÀ ATTEINT**

émissions de CO<sub>2</sub>e



**2030**

**-30 %\*\***

**1,4\*\*\***

tonne de CO<sub>2</sub>e /  
tonne de tube

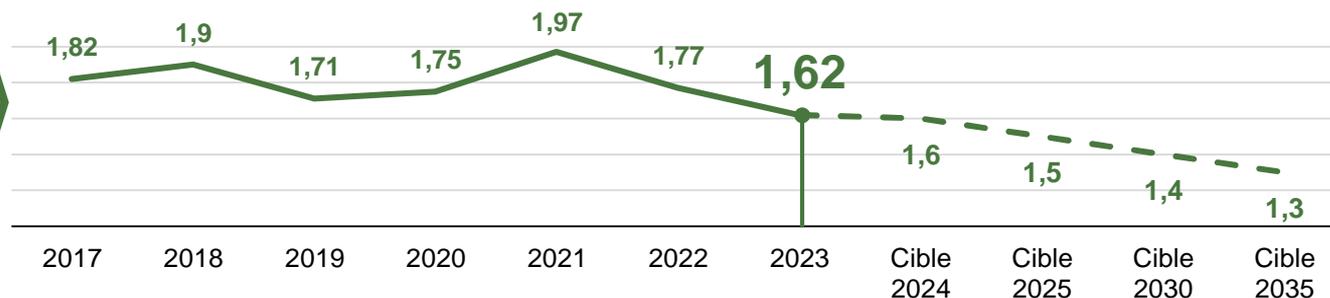
**2035**

**-35 %\*\***

**1,3\*\*\***

tonne de CO<sub>2</sub>e /  
tonne de tube

## RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



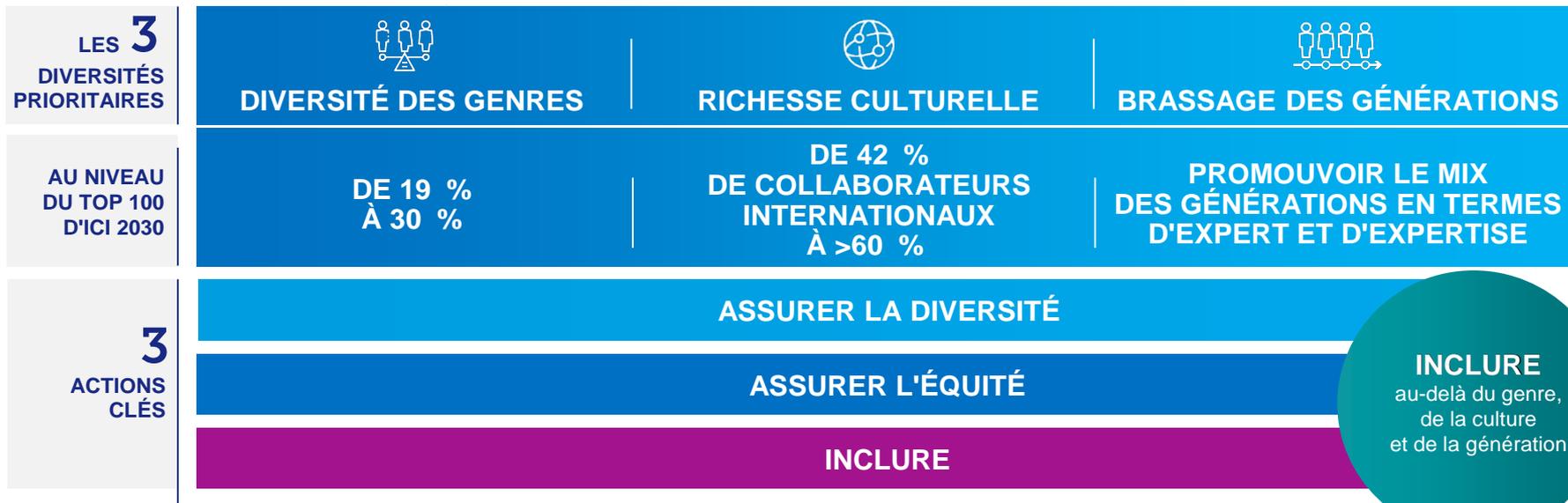
**ÉMISSIONS DIRECTES (SCOPE 1) + INDIRECTES (SCOPES 2 et 3 AMONT)  
EN TONNES DE CO<sub>2</sub>e / TONNES DE TUBES EXPÉDIÉS**

\* Scopes 1, 2 et 3 vs. 2017

\*\* Scope 1, 2 et 3 amont par rapport à 2021

\*\*\* Contre 1,97 tonne de CO<sub>2</sub>e en 2021

# ENGAGÉS DANS UN PROGRAMME DE DIVERSITÉ, D'ÉQUITÉ ET D'INCLUSION : « WE ARE VALLOUREC »



Soutenu par les gouvernances régionales et au niveau  
du Groupe en matière de Diversité,  
Équité, Inclusion

# UNE RECONNAISSANCE DES MEILLEURES AGENCES DE NOTATION EXTRA-FINANCIÈRES

## NOTATIONS RSE



Seul métallurgiste à remplir les 3 questionnaires CDP



## DES ENGAGEMENTS FORTS DEPUIS 2010



# RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

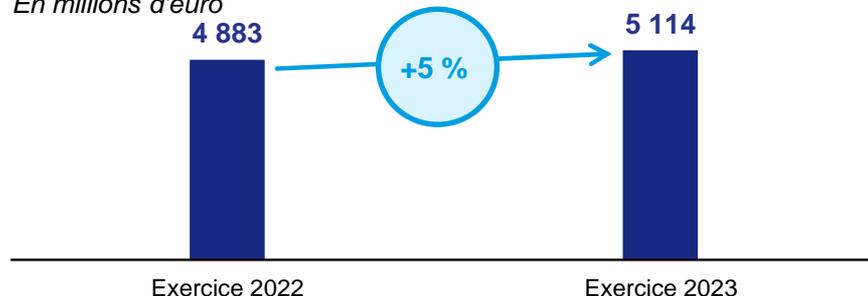
---

Sascha Bibert  
Directeur financier

# CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE 2023

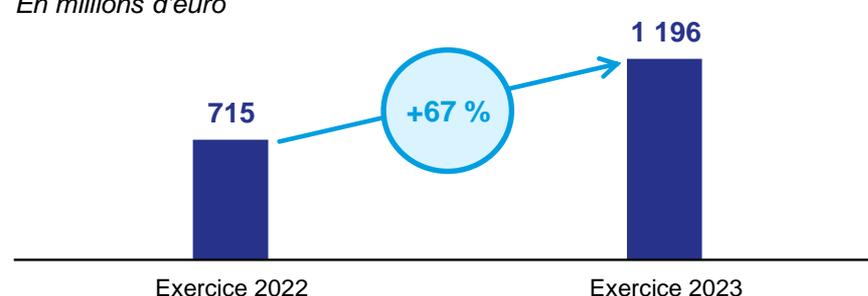
## CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euro



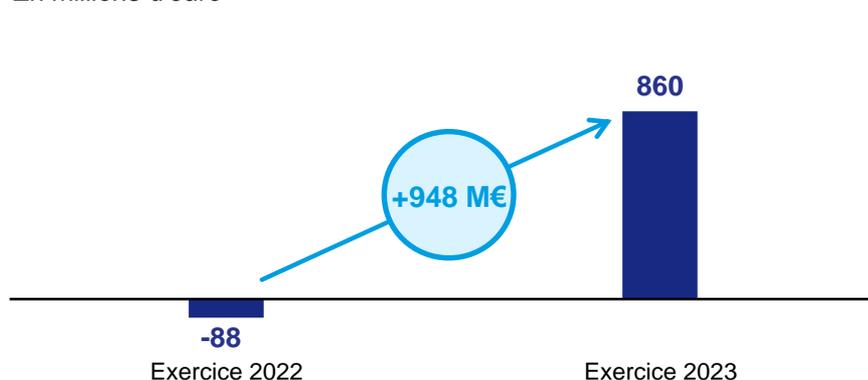
## RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En millions d'euro



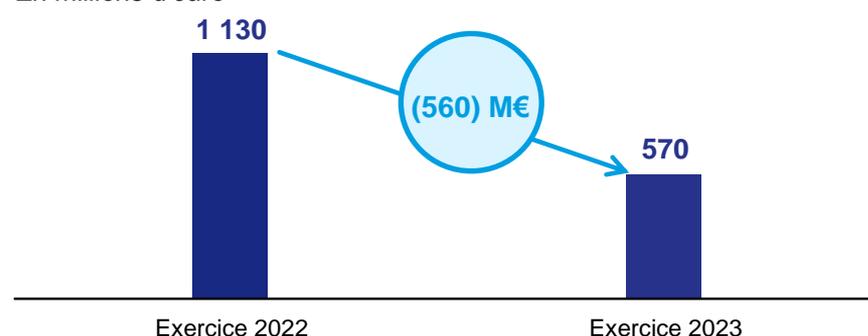
## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE AJUSTÉ

En millions d'euro



## DETTE NETTE

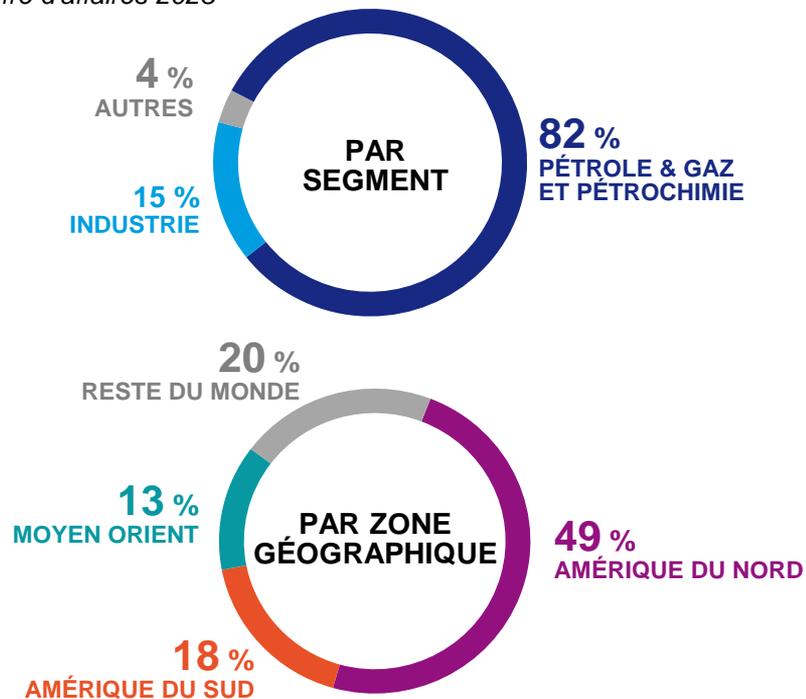
En millions d'euro



# RÉSULTATS 2023 PAR SEGMENT

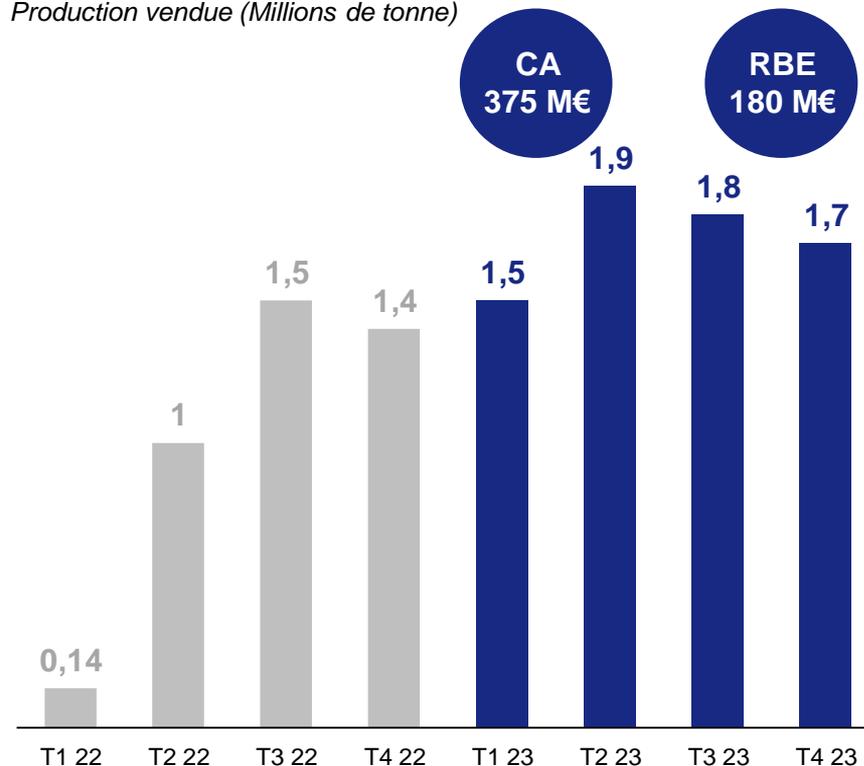
## SEGMENT TUBES

Chiffre d'affaires 2023



## SEGMENT MINE ET FORÊTS

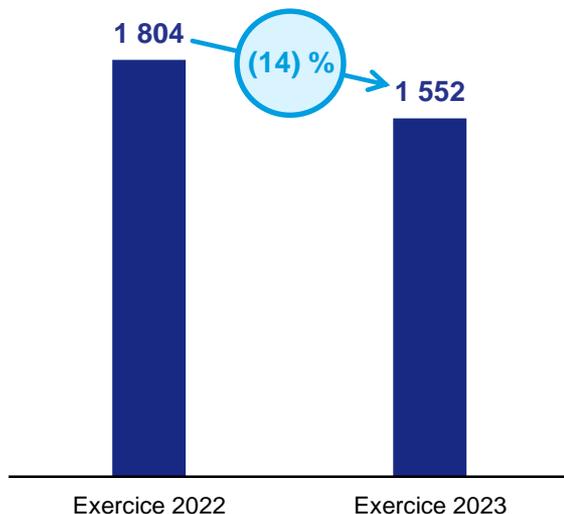
Production vendue (Millions de tonne)



# PRODUCTION ET CHIFFRE D'AFFAIRES DU SEGMENT TUBES

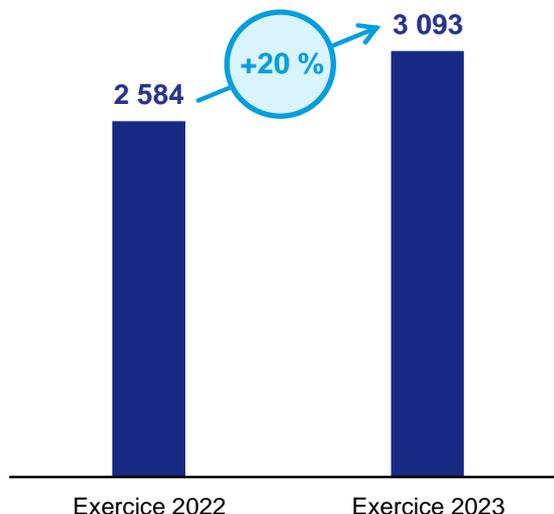
## PRODUCTION VENDUE

En milliers de tonne



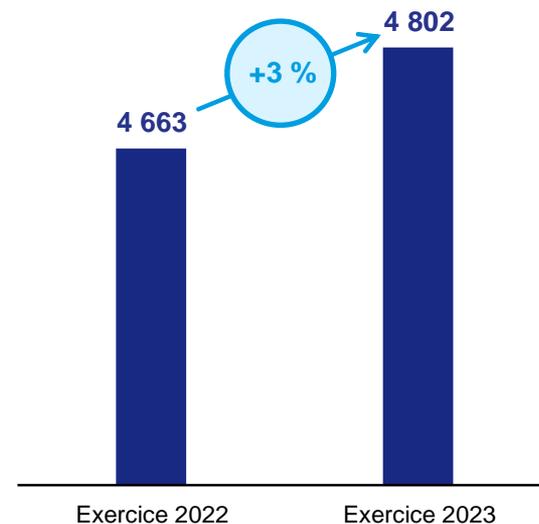
## RIX DE VENTE MOYEN

Euros / Tonne



## CHIFFRE D'AFFAIRES

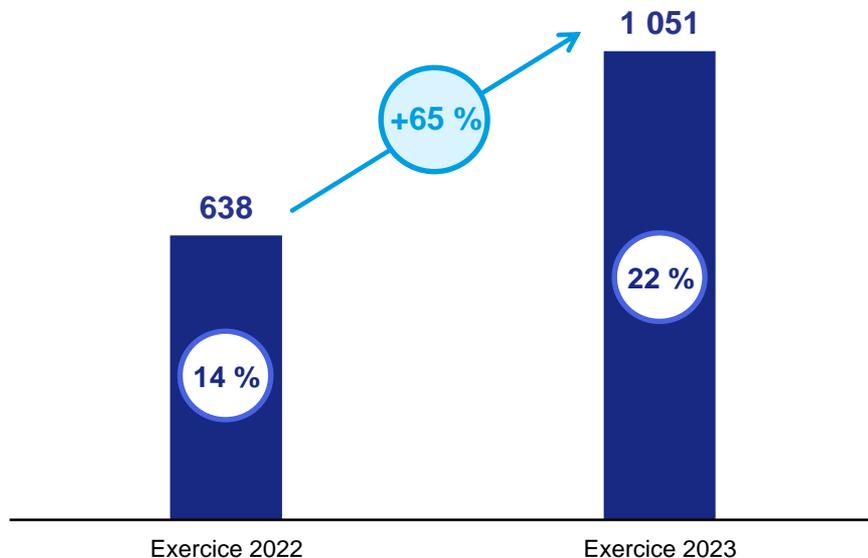
En millions d'euro



# DE SOLIDES PERFORMANCES DU SEGMENT TUBES

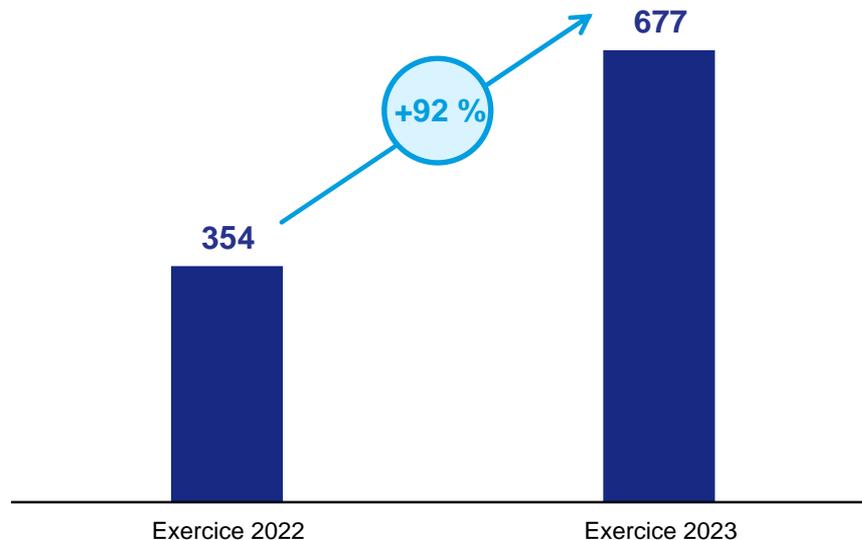
## RBE DE L'ACTIVITÉ TUBES EN 2023

En millions d'euro et en % du chiffre d'affaires



## EBITDA PAR TONNE

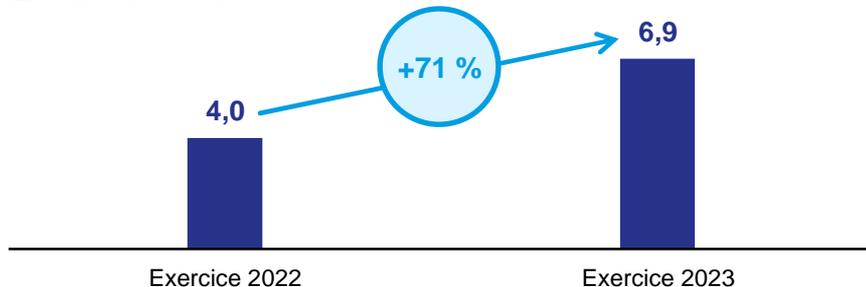
Euros / Tonne



# PERFORMANCES DU SEGMENT MINE ET FORÊTS

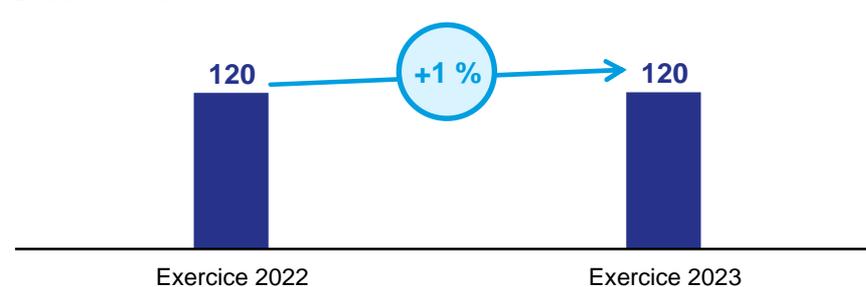
## PRODUCTION VENDUE

En millions de tonne



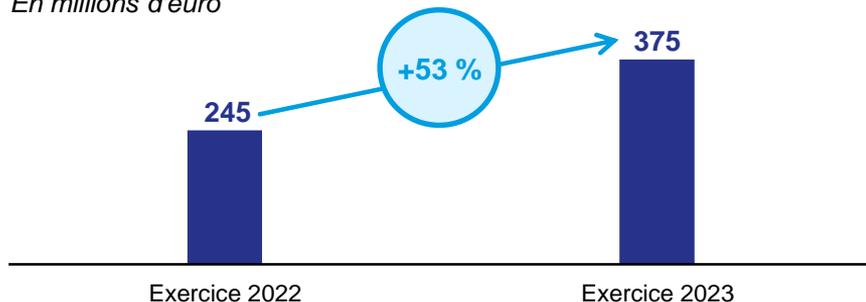
## PRIX MOYEN DU MINÉRAI DE FER\*

Dollars / Tonne



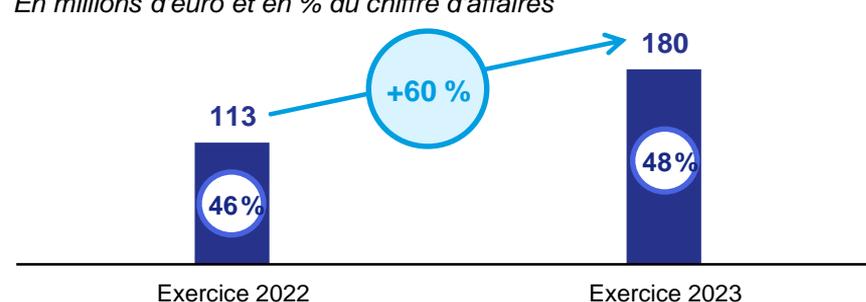
## CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euro



## RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En millions d'euro et en % du chiffre d'affaires

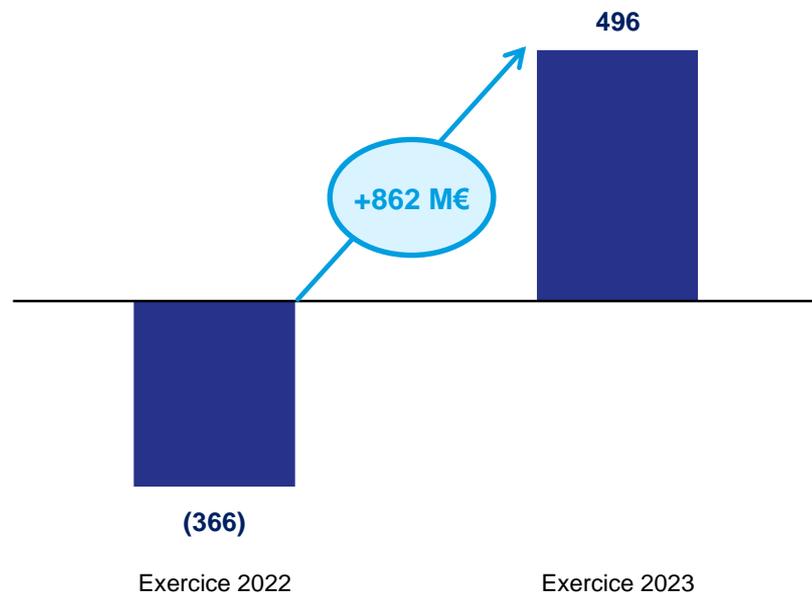


\* Les prix du marché correspondent à l'indice Platts 62 % Fe CFR Chine.

# ANALYSE DU RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 2023

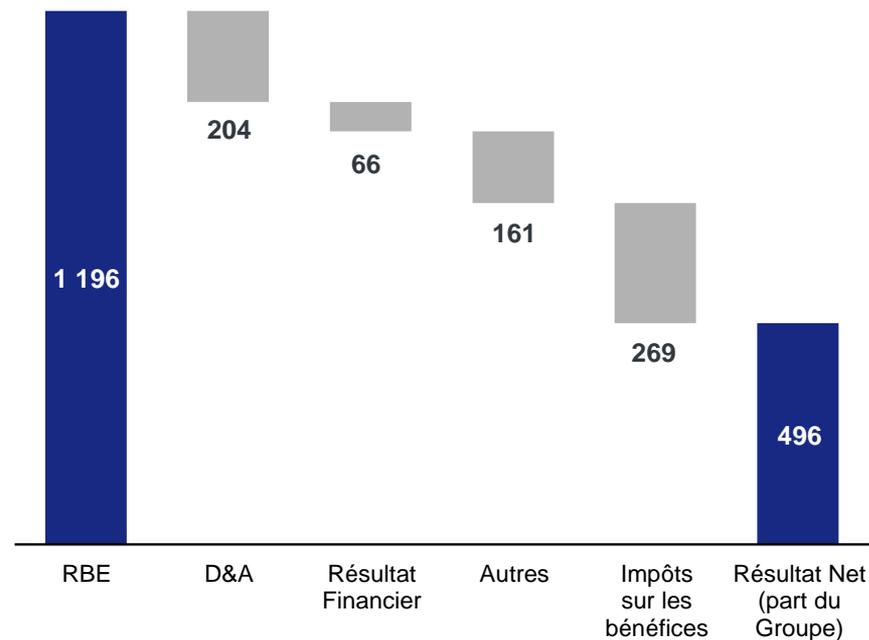
## RÉSULTAT NET

En millions d'euro



## DU RBE AU RÉSULTAT NET

En millions d'euro

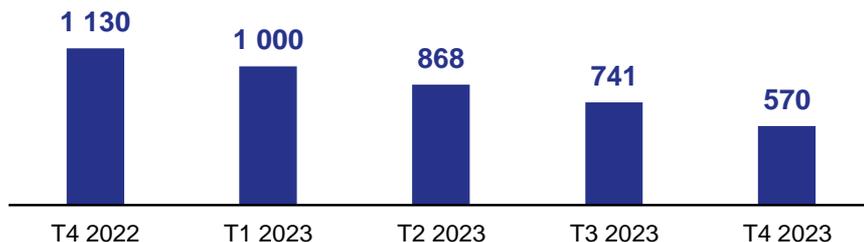


# DETTE ET LIQUIDITÉ

## DETTE

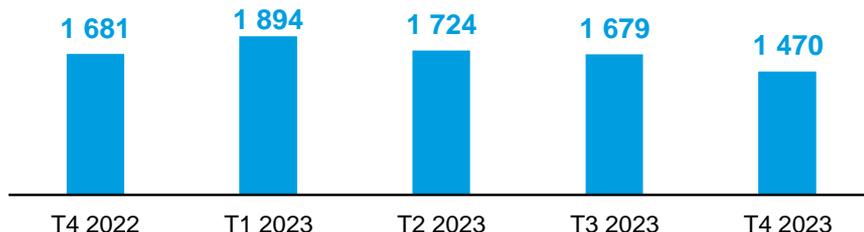
### Dette Nette

En millions d'euro



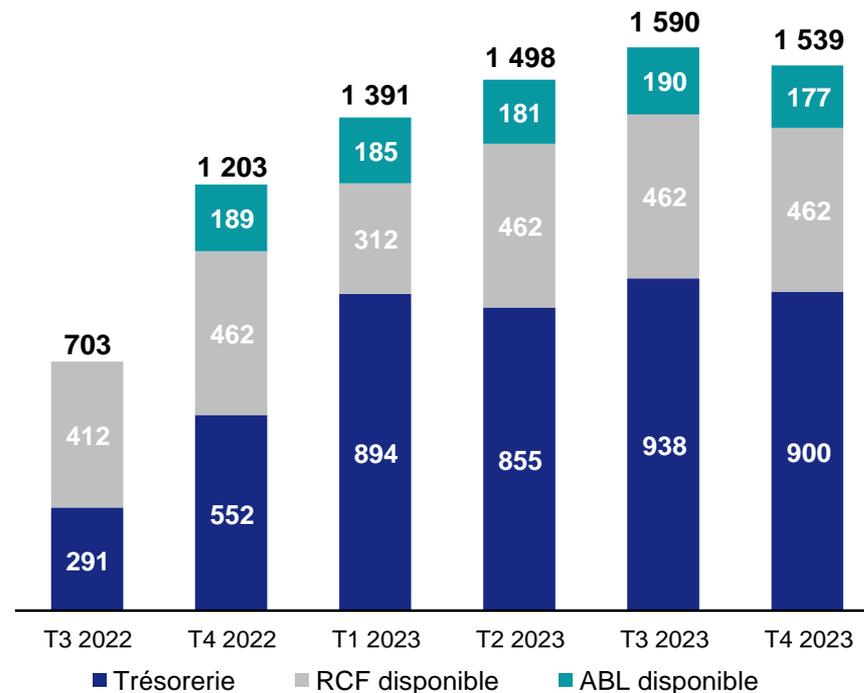
### Dette Brute

En millions d'euro



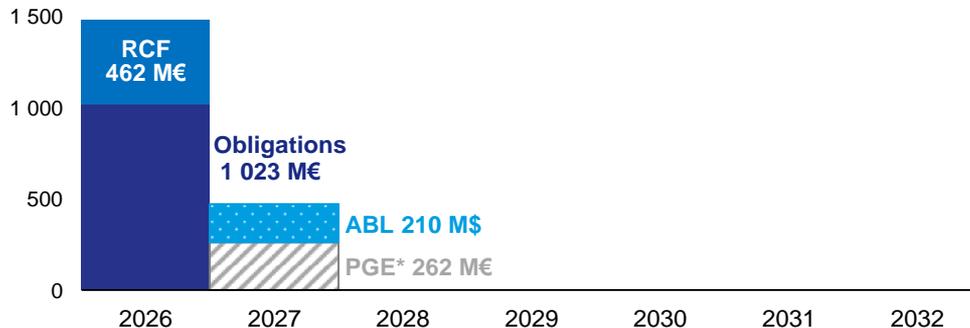
## LIQUIDITÉ

En millions d'euro

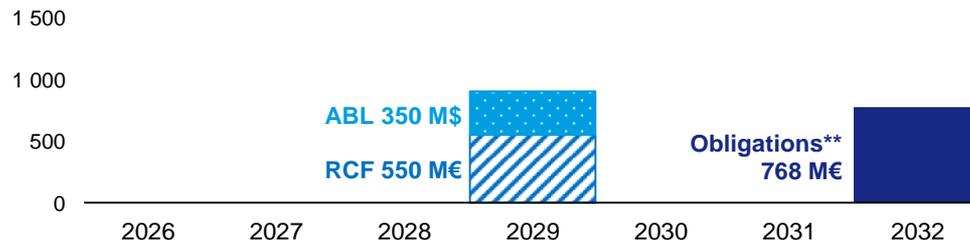


# UNE POSITION FINANCIÈRE RENFORCÉE PAR LE REFINANCEMENT DE NOTRE BILAN

## AVANT REFINANCEMENT



## APRÈS REFINANCEMENT



## AVANTAGES DU REFINANCEMENT

### Coût financier réduit

- ▶ Avantage net de 30-35 M€ par an\*\*\*

### Échéances étendues

- ▶ RCF et ABL : échéance 5 ans
- ▶ Obligations senior : échéance 8 ans

### Groupe de prêteurs diversifié

- ▶ Large syndicat bancaire international diversifié pour le RCF et l'ABL

### Amélioration des notations crédit

- ▶ S&P : BB+, perspective stable
- ▶ Moody's : Ba2, perspective positive
- ▶ Fitch : BB+, perspective positive

\* Remboursement de 68 M€ des 262 M€ de prêts garantis par l'État au moment de la réalisation de l'opération et remboursement du montant restant au 31 décembre 2024.

\*\* Émission d'obligations senior sur 8 ans au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 M\$ - Cross-currency swap pour couvrir notre exposition au risque de change avec un taux d'intérêt effectif en euros de -5,8% en supposant un taux de change euro/dollar US de ~1,07.

\*\*\* L'avantage net est calculé sur la base d'une année pleine et correspond à la baisse du coût de la dette, partiellement compensée par la perte du potentiel de rendement de l'investissement des liquidités supposé être de 3,5 %.

# BIENVENUE DANS LE NOUVEAU VALLOUREC !

---

Philippe Guillemot  
Président du Conseil d'administration et Directeur-général

# OBJECTIFS CLÉS DU PLAN NEW VALLOUREC



## PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES



**Une rentabilité parmi les meilleurs acteurs du secteur**



**Un Groupe résilient en cas de crise**



## OBJECTIFS FINANCIERS



**Améliorer le RBE de 230 M€ / FCF de 250 M€\***



**Combler l'écart de rentabilité vs. principaux concurrents**



**Flux de trésorerie disponible positif en cas de crise\*\***



**Dettes nettes zéro fin 2025 au plus tard**

\* Mesuré par rapport au niveau de référence 2021 suivant le plan « New Vallourec » annoncé en mai 2022. Le flux de trésorerie disponible (FCF) est aligné sur la définition antérieure du FCF.

\*\* Le FCF est aligné sur la définition antérieure du flux de trésorerie disponible. L'objectif ne tient pas compte de l'impact du fonds de roulement.

1

## OPTIMISATION DE L'EMPREINTE INDUSTRIELLE

- ✓ **Fermeture des sites allemands**
- ✓ **Élargissement de la gamme produite**  
au Brésil et en Chine
- ✓ **Initiatives de réduction structurelle des stocks**

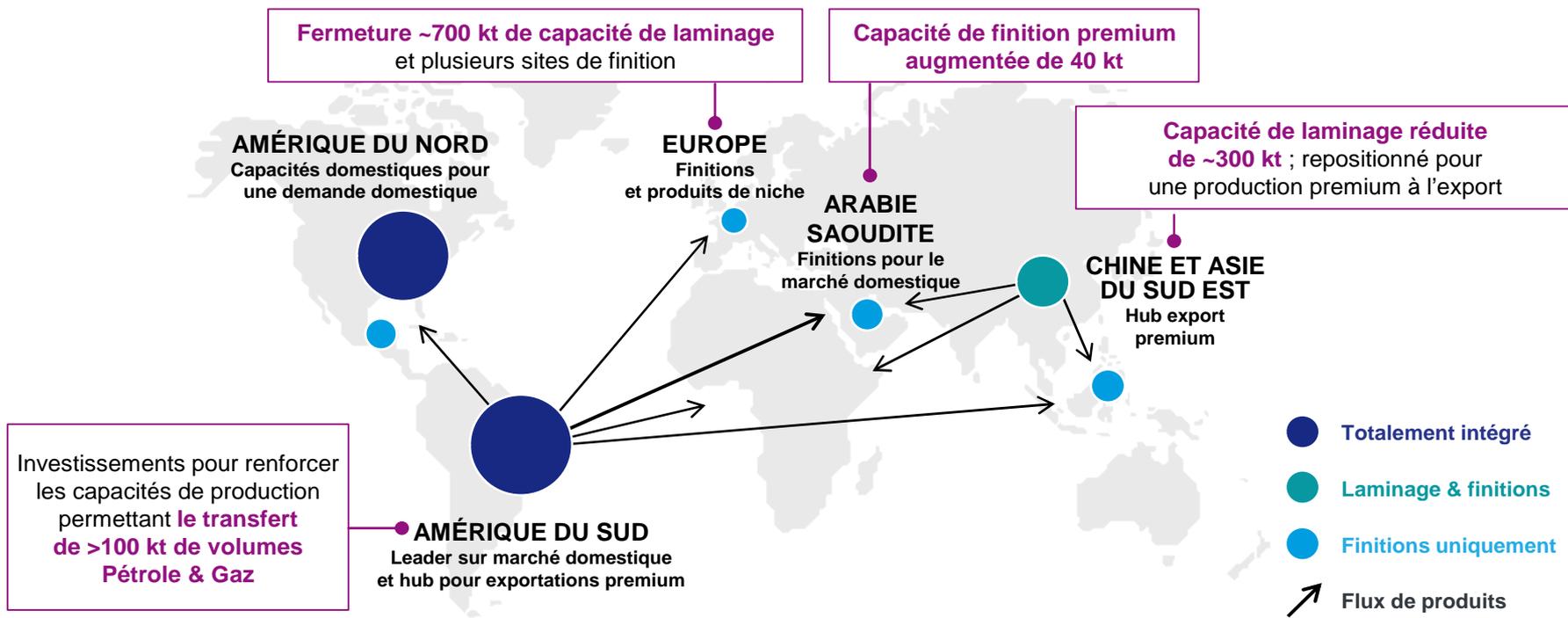
2

## RÉDUCTION DES COÛTS FIXES

- ✓ **Mise en place d'une nouvelle organisation**  
pour les fonctions centrales et l'Hémisphère Est
- ✓ **Une politique Ressources Humaines pour**  
**renforcer la culture de la performance**
- ✓ **Une réduction significative des coûts fixes**

**Exécution du plan New Vallourec finalisée selon le programme défini en mai 2022,  
pour une augmentation de c.230 M€ de Résultat Brut d'Exploitation par an à partir de 2025**

# EMPREINTE INDUSTRIELLE EN 2024



Note : Les flèches de flux de produits représentent les ventes de produits finis, mais ne tiennent pas compte des flux intermédiaires vers les capacités de finition locales. La Forge à Aulnoye n'est pas incluse dans le diagramme en tant que « laminage et finition ».

# UNE BONNE DYNAMIQUE COMMERCIALE EN 2023 ET DÉBUT 2024



OCTG



LINEPIPE



ÉNERGIES NOUVELLES

## AMÉRIQUE DU NORD



BP

LTA de 3 ans pour la fourniture de solutions OCTG



LLOG EXPLORATION

Commandes multiples



SAULSBURY

Commande de tubes  
– projet de CCS au Wyoming



FERVO

Commande de tubes  
– projet de géothermie

## AMÉRIQUE DU SUD



EXXONMOBIL

4<sup>ème</sup> commande majeure  
– projet Whiptail au Guyana



PETROBRAS

2 importantes commandes  
– phases 6 et 8 de développement  
du champ de Buzios -  
bassin présalinifère de Campos



PETROBRAS

LTA de 3 ans pour la fourniture  
de tubes OCTG, accessoires associés  
et services

## EUROPE



H<sub>2</sub>V

MOU – stockage d'hydrogène



NEXTCHEM

MOU – stockage d'hydrogène



WINTERSHALL DEA

Commande pour la fourniture  
de solutions OCTG premium  
– projet Davlin North en mer du Nord



EAVOR

Fourniture de solutions  
– projet de géothermie Geretsried



WINTERSHALL DEA

Commande de tubes  
– projet de CCUS Luna

## MOYEN ORIENT / ASIE



SAUDI ARAMCO

Commandes majeures de tubes  
premium s'ajoutant au contrat cadre  
de 10 ans en cours



TOTALENERGIES

Contrat pour la fourniture  
de tubes OCTG et accessoires  
associés – 1<sup>ère</sup> phase du projet  
multi-énergies Gas Growth Integrated  
Project en Irak

# UNE STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DE VALLOUREC À LONG TERME

 <b>PILIERS</b>	<b>MINE</b>	<b>TUBES POUR APPLICATIONS NON-FOSSILES</b>	<b>DELPHY</b>
 <b>MOTEURS DE CROISSANCE</b>	Volumes additionnels et amélioration de la qualité du minerai de fer	Applications tubulaires pour marchés Énergies Nouvelles et Industrie au Brésil	Nouveau marché et nouveau business model pour le stockage d'Hydrogène
 <b>ORGANISATION</b>	Plan d'investissement stratégique	Nouvelle organisation pour tirer parti de notre expertise opérationnelle, industrielle et commerciale	Rattachement des équipes au PDG pour être au cœur de la stratégie du Groupe

**Une organisation renforcée pour accélérer les initiatives de diversification**

# UNE DYNAMIQUE RENFORCÉE DU SEGMENT ÉNERGIES NOUVELLES EN 2023



Nouveaux contrats structurants à fortes marges pour les solutions tubulaires appliquées aux Énergies Nouvelles



Demande significative pour la géothermie et la séquestration du carbone



Inauguration de notre solution de stockage d'hydrogène Delphy



Déploiement du premier système commercial prévu pour 2025



# PERSPECTIVES 2024

---

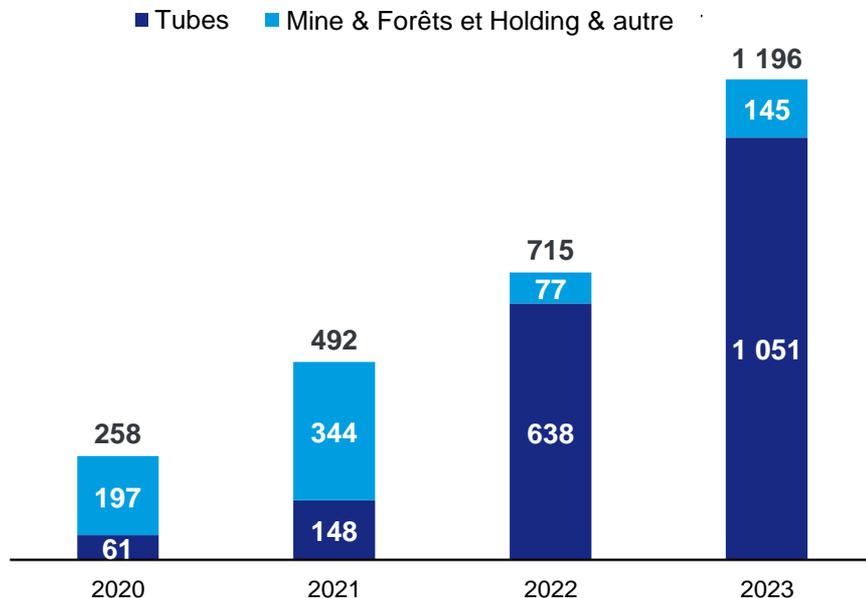
Philippe Guillemot

Président du Conseil d'administration et Directeur-général

# PERFORMANCES SOLIDES EN 2023

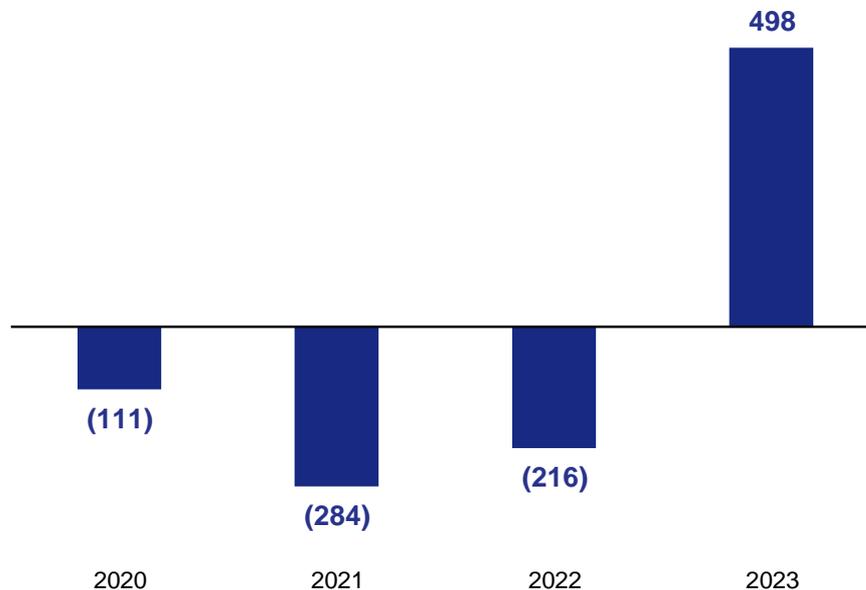
## RBE GROUPE\*

En millions d'euro



## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE\*\*

En millions d'euro



\* Le RBE du segment Tubes en 2020 est estimé et ne doit pas être considéré comme un indicateur financier audité.

\*\* Se réfère au flux de trésorerie disponible, tel que précédemment défini, pour permettre la comparaison avec les chiffres historiques.

## EXERCICE 2024

### Tubes

Poursuite de la très bonne dynamique de marché à l'international avec des résultats qui bénéficient des prix solides en carnet de commandes

### Mine & Forêts

Production de minerai de fer vendue d'environ 6 millions de tonnes

### Résultat Brut d'Exploitation Groupe

Marge de RBE Groupe élevée en 2024 portée par des prix solides pour nos tubes OCTG à l'international et par la poursuite de l'amélioration de notre performance opérationnelle

### Génération Globale de Trésorerie & Dette Nette

Génération de trésorerie globale positive et réduction significative de la dette nette par rapport au premier trimestre 2024\*

\* En toute hypothèse, les prévisions de génération de trésorerie et de dette nette ne tiennent pas compte du potentiel impact positif lié aux ventes d'actifs importantes.

**1**

**Le refinancement avec succès de notre bilan renforce durablement notre structure de capital et offre une plus grande flexibilité financière au cours des prochaines années**

**2**

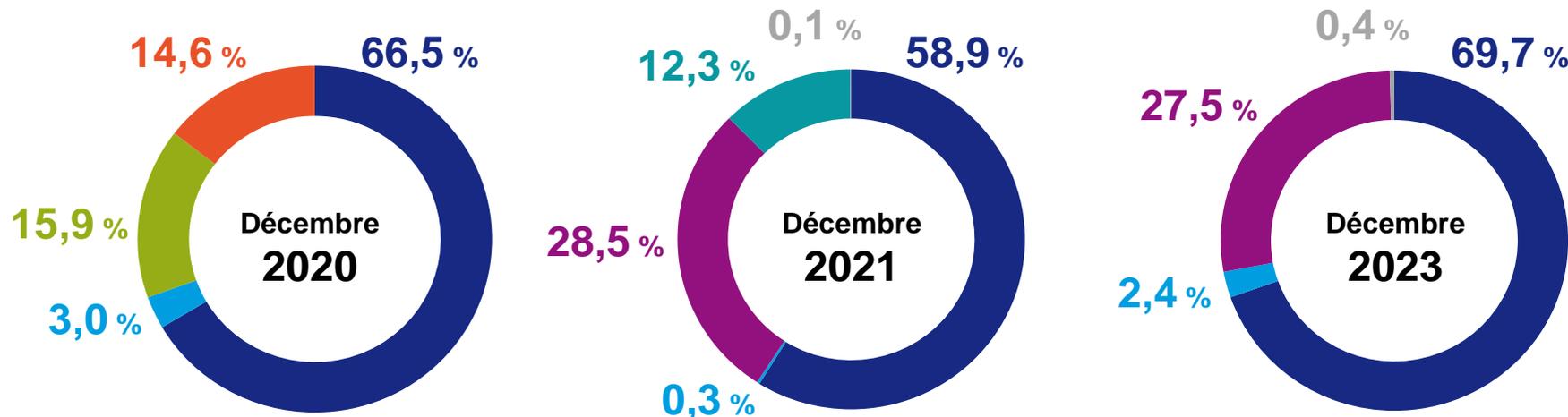
**La dynamique de marché des tubes OCTG premium contribuera à une nouvelle année de résultats solides en 2024**

**3**

**Nous sommes en avance sur notre objectif de désendettement et prévoyons un retour aux actionnaires en 2025 au plus tard\***

\* La politique de dividende de Vallourec serait en toute hypothèse subordonnée à la décision du Conseil d'administration prenant en compte les résultats de Vallourec, sa situation financière y compris l'objectif de désendettement du Groupe et les restrictions potentielles applicables au paiement de dividendes. Les dividendes et les rachats d'actions seraient également soumis à l'approbation des actionnaires.

# ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT



Flottant

BPI & Caisse des Dépôts  
et Consignations

Nippon Steel Corporation

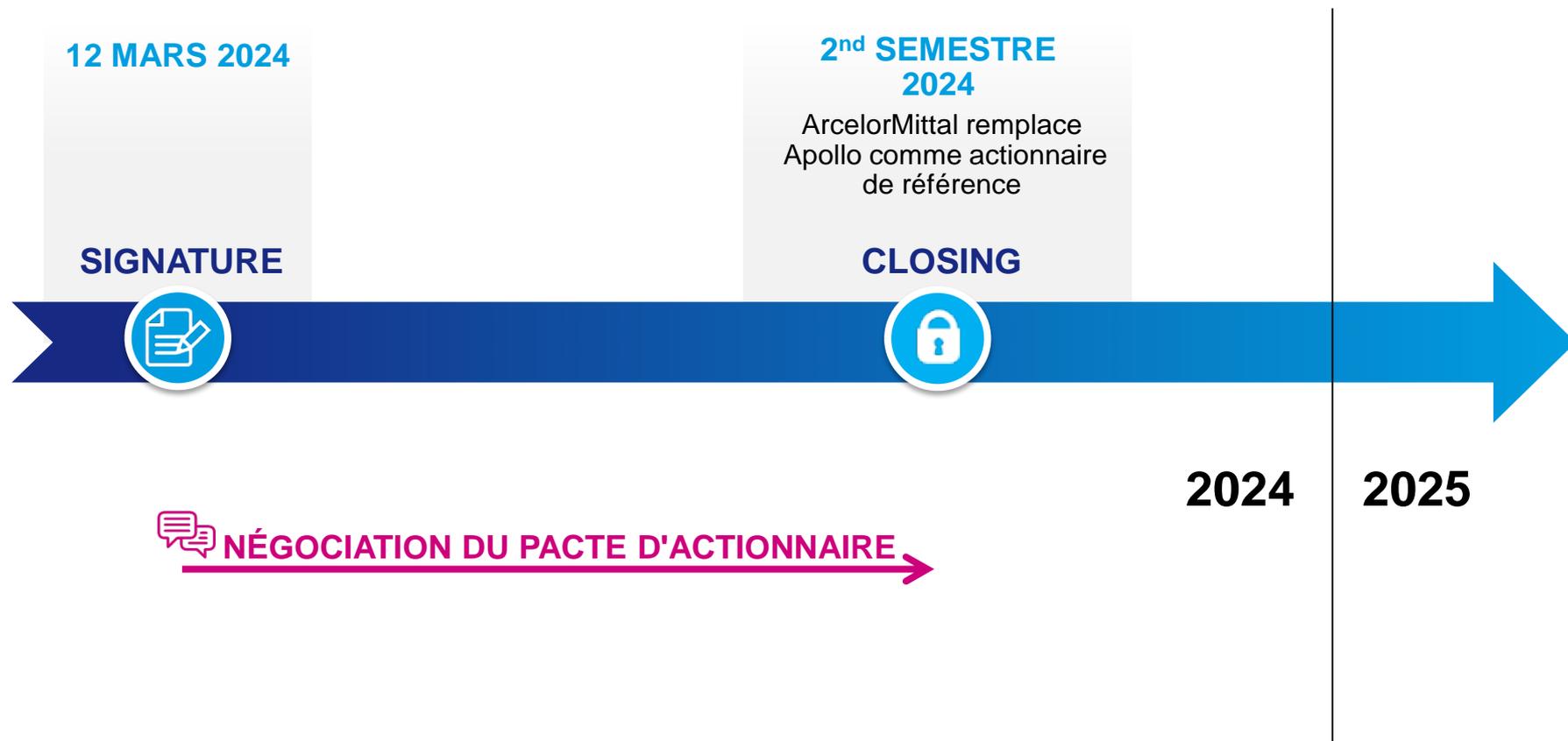
Salariés du Groupe

Apollo

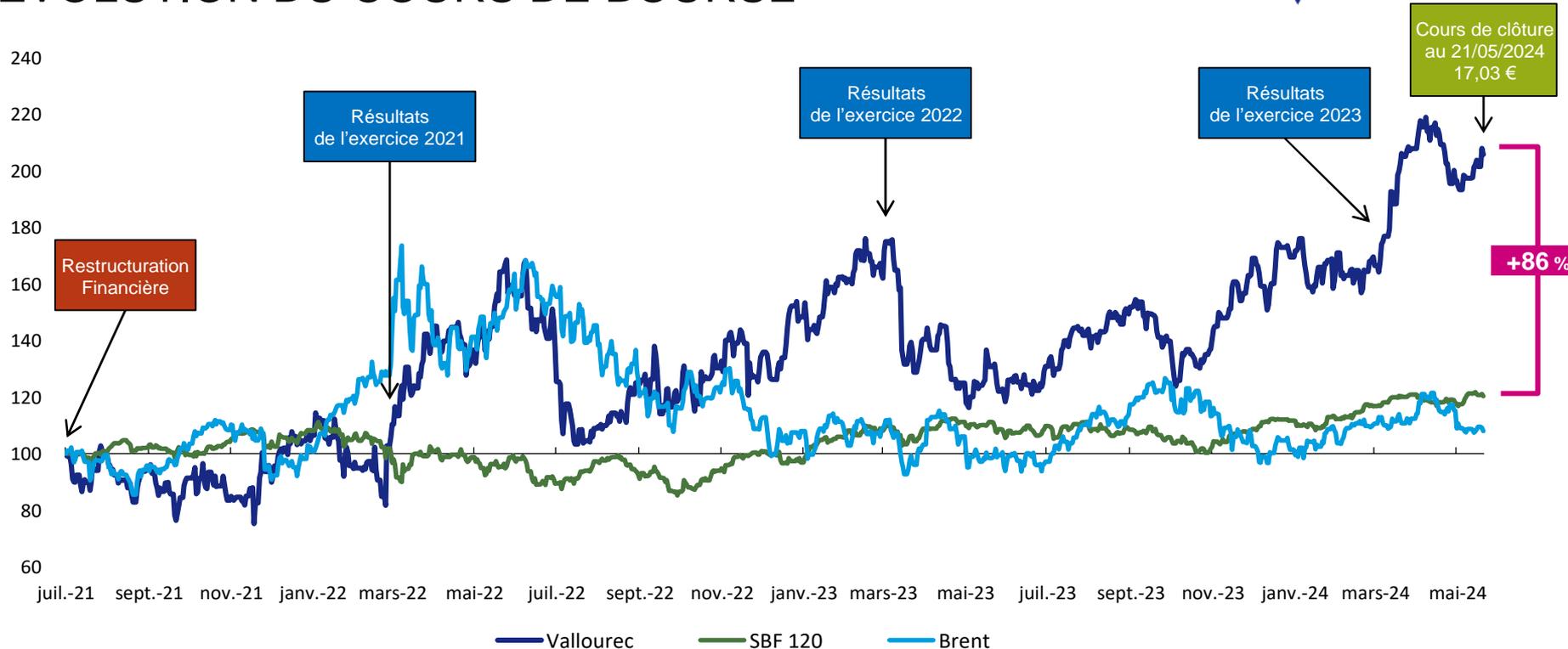
SVPGlobal

Auto-détention

# ARCELORMITTAL, FUTUR ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE



# ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE



**+14 % DE HAUSSE DU COURS DE BOURSE EN 2023**

Source : Bloomberg, Index100 au 1er juillet 2021

# GOUVERNANCE ET RÉMUNÉRATION

---

Pierre Vareille

Vice-président du Conseil d'administration et Administrateur référent

# 1

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

# CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Président-directeur  
général**  
**Philippe  
Guillemot**



**Vice-président  
Administrateur  
réfèrent**  
**Pierre  
Vareille**  
*Indépendant*



**Angela  
Minas**  
*Indépendante*



**Patrick  
Poulin**  
*Représentant des salariés*



**Hera  
Siu**  
*Indépendante*



**Gareth  
Turner**  
*Apollo Management*



**Corine  
de Bilbao**  
*Indépendante*

Renouvellement de son mandat pour une durée de quatre années soumis à l'Assemblée Générale du 23 mai 2024.



**Luciano Siani  
Pires**  
*Indépendant*

Ratification de la cooptation de M. Luciano Siani, en qualité d'administrateur, et renouvellement de son mandat pour une durée de quatre années soumis à l'Assemblée Générale du 23 mai 2024.

**71,4 %**  
d'indépendants

**7**  
nationalités

**42,8 %**  
de femmes

# CANDIDATS DONT LA NOMINATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR EST PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2024

## Nomination à la date de cette Assemblée

## Nomination sous condition suspensive



**Frida  
Norrbom Sams**

*Indépendante*

Nomination en qualité d'Administratrice  
(9<sup>ème</sup> résolution)



**Genuino  
Magalhaes Christino**

Nomination en qualité d'Administrateur **sous condition suspensive de réalisation de la cession de la participation d'Apollo à ArcelorMittal**  
(10<sup>ème</sup> résolution)

Dans l'hypothèse d'un vote positif de l'Assemblée Générale des Actionnaires sur ces septième, huitième, neuvième et dixième résolutions, et dans l'hypothèse d'une réalisation de la condition suspensive prévue à la dixième résolution, les chiffres clés de la composition du Conseil d'administration seraient modifiés comme suit :

**66,6 %**  
d'indépendants

**7**  
nationalités

**44,4 %**  
de femmes

# 2

## RÉMUNÉRATION 2023 DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

---

# RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EN 2023



## Philippe Guillemot (Président-directeur général)

### ► Part Fixe Annuelle

Fixée à 1 000 000 euros, soit un montant effectivement versé de **1 000 008 euros**

### ► Part Variable 2023

Principe : la part variable varie de 0 à 100 % de la part fixe à la cible et peut atteindre 135 % en cas d'atteinte des objectifs maximum. Cette dernière pouvait être augmentée de 30 % additionnels en cas de dépassement des objectifs de désendettement du Groupe, la part variable maximum pouvant alors atteindre 175,5 % de sa rémunération cible (montant maximum cohérent avec les analyses marché au sein du SBF 120).

Au titre de l'exercice 2023, son taux est de 123,575 % de la rémunération fixe effectivement versée, soit un montant de **1 235 764 euros** bruts.

# RÉSULTAT DE LA PART VARIABLE 2023



## OBJECTIFS (% DE LA PART FIXE)

## RÉSULTATS

### Performance financière (60 %)

• EBIDTA par tonne (21 %)	26,839 %
• EBITDA par tonne (Mine) (6 %)	0,000 %
• EBITDA Groupe (15 %)	20,069 %
• « Inventories » (Days on Hold) (18 %)	0,000 %

### Performance opérationnelle (20 %)

• Accélération de la performance opérationnelle	27,000 %
---	----------

### Performance RSE (20 %)

• Qualité (5 %)	6,750 %
• Sécurité (10 %)	7,650 %
• Mixité (2,50 %)	3,375 %
• Indicateur composite RSE (2,50 %)	3,375 %

### TOTAL (100 %)

**95,058 %** vs. 2022  
68,150 %

### « ACCELERATEUR » (30 %)

Objectifs de désendettement du Groupe 30,000 %

### TOTAL après application de l'accélérateur

**123,575 %**  
soit **1 235 764 €**

**S'agissant de la performance opérationnelle, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations a fixé le taux correspondant à ce critère à 27 % en soulignant :**

- ▶ La mise en œuvre des projets de Capex et des investissements significatifs liés à l'extension de la capacité des outils de production au Brésil, clefs dans la réussite de la transformation du Groupe. Ces projets ont été réalisés dans le respect des objectifs de délais et de coûts ;
- ▶ Le transfert des produits d'Europe au Brésil : 55 références complexes qui n'étaient pas produites jusqu'alors au Brésil ;
- ▶ L'arrêt de la production en Allemagne sans impact négatif sur les volumes prévus en 2023 et dans le respect des objectifs Sécurité, Qualité, Volume et Financier.

# PLAN DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS DE PRÉFÉRENCE (MEP) (1/2)



- ▶ La politique de rémunération 2023 approuvée par l'Assemblée Générale annuelle du 25 mai 2023 se référait au mécanisme de rémunération en actions de la Société mis en place par le Conseil d'administration le 13 octobre 2021 (le MEP 2021). Les modalités spécifiques de ce mécanisme reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity*.
- ▶ Ce plan continue de bénéficier au Président-directeur général, aux membres du Comité Exécutif et à certains cadres dirigeants. Il remplace, pour ces bénéficiaires, tous les autres plans d'incitation long terme.
- ▶ Ces **actions de préférence**, de différentes catégories, sont convertibles en actions ordinaires sous réserve d'une condition de performance indexée sur l'atteinte d'un cours cible de l'action Vallourec, à savoir, respectivement : (i) 16,19 € pour la Tranche 2 ; (ii) ; 20,22 € pour la Tranche 3 ; (iii) 28,32 € pour la Tranche 4. Le cours cible doit être atteint par la moyenne de 90 jours de bourse consécutifs pour que la condition de performance soit remplie.

# PLAN DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS DE PRÉFÉRENCE (MEP) (2/2)

- ▶ Sur délégation de l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration a prévu des **modalités spécifiques pour l'appréciation des conditions de performance** pour l'ensemble des bénéficiaires des actions de préférence dans certaines circonstances :
  - En cas de transaction significative et sous certaines conditions, l'atteinte de la condition de performance sera appréciée par rapport au prix de la transaction ou du cours de bourse le jour suivant l'annonce de la transaction.
  - L'appréciation de la condition liée au cours de bourse tiendra compte des distributions réalisées par la Société, de sorte que le déclenchement des seuils de performance soit ajusté en conséquence.
  
- ▶ Il est proposé à la présente Assemblée Générale, dans la 29<sup>ème</sup> résolution, de refléter expressément dans les termes et conditions des actions de préférence ces modalités spécifiques d'appréciation des conditions de performance.
  
- ▶ Le 27 juillet 2023, le Conseil d'Administration a attribué à M. Philippe Guillemot en sa qualité de Directeur-général, 1 250 000 actions de préférence gratuites (Tranche 2). Cette attribution a fait l'objet d'un communiqué le 28 juillet 2023 en application des dispositions du Code AFEP-MEDEF et est subordonnée à un vote favorable des actionnaires lors de la présente Assemblée Générale portant ajustement de la politique de rémunération votée par l'Assemblée Générale des actionnaires le 25 mai 2023. A la date de cette attribution, la moyenne des cours des 90 derniers jours de bourse consécutifs s'établissait à 10,81 €.

# AUTRES ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

## ► **Retraite supplémentaire**

- Participation aux régimes existants de retraite supplémentaire à cotisations définies offerts aux mandataires sociaux et cadres dirigeants du groupe Vallourec :
  - » Article 82 : versement en numéraire à verser de 230 004 €, cotisation à verser de 230 004 €
  - » Article 83 : cotisations versées de 21 116,16 €

## ► **Avantage en nature**

- En 2023, le Président-directeur général a bénéficié de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

## ► **Clause de non-concurrence**

- Le Président-directeur général n'a pas bénéficié du versement d'une clause de non-concurrence.

## ► **Indemnité de fin de mandat en cas de départ contraint**

- Le Président-directeur général n'a pas bénéficié du versement d'une indemnité de fin de mandat.

# 3

## RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

---

# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS (1/2)



- ▶ **1 250 000 €** : montant de l'enveloppe annuelle susceptible d'être allouée aux administrateurs
  
- ▶ **Modalités de répartition de l'enveloppe :**
  - **Participation aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités**
    - » **La participation d'un administrateur à une réunion du Conseil d'administration d'une durée égale ou supérieure à une heure, donne lieu au versement de :**
      - 3 000 euros en cas de présence physique (15 000 euros pour le Vice-président du Conseil d'administration)
      - 1 500 euros en cas de participation par vidéoconférence ou par audioconférence (7 500 euros pour le Vice-président du Conseil d'administration)
  
    - » **La participation d'un administrateur à une réunion d'un comité du Conseil d'administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, donne lieu au versement de :**
      - 5 000 euros en cas de présence physique (10 000 euros pour le président du comité concerné)
      - 2 500 euros en cas de participation par vidéoconférence ou par audioconférence (5 000 euros pour le Vice-président du Conseil d'administration)
      - Par exception, les réunions du Comité des Rémunérations ne donnent lieu à aucune rémunération
  
  - **Règle de présence physique**
    - » Les participations par vidéoconférence ou audioconférence ne doivent pas excéder 40 % des réunions programmées. Au-delà de ce seuil, les administrateurs ne seront pas rémunérés pour les réunions (hors réunions exceptionnelles) auxquelles ils ont participé par vidéoconférence

# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS (2/2)



- **Déplacements**

- » **Prime de déplacement**

- Si la réunion du Conseil d'administration se tient en France, une prime d'un montant de 8 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis les États-Unis, la Chine ou le Brésil, et une prime d'un montant de 2 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis l'Europe (hors France)
- Si la réunion du Conseil d'administration se tient dans un autre pays que la France, une prime d'un montant de 8 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis un autre pays que celui où se tient la réunion du Conseil d'administration

- » **Frais**

- Les administrateurs ont droit au remboursement des frais exposés par eux dans le cadre de l'exercice de leur mandat (notamment les éventuels frais de déplacement et d'hébergement à l'occasion des réunions du Conseil et des comités)

▶ **Les censeurs ne perçoivent pas de rémunération**

▶ **M. Gareth Turner a renoncé à percevoir une rémunération au titre de son mandat**

# RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023



## MANDATAIRES SOCIAUX NON EXÉCUTIFS

## MONTANTS VERSÉS

Pierre Vareille	203 000
-----------------	---------

Corine de Bilbao	116 000
------------------	---------

Maria Silvia Marques	41 000
----------------------	--------

Luciano Siani Pires	21 500
---------------------	--------

Angela Minas	174 000
--------------	---------

Hera Siu	124 500
----------	---------

Gareth Turner*	N/A
----------------	-----

Patrick Poulin**	48 500
------------------	--------

Guillaume Wolf***	N/A
-------------------	-----

<b>TOTAL</b>	<b>728 500</b>
--------------	----------------

\* M. Gareth Turner a renoncé à percevoir une rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

\*\* Administrateur représentant les salariés à partir du 6 mars 2023.

\*\*\* Administrateur représentant les salariés jusqu'au 3 mars 2023 ; M. Guillaume Wolf a renoncé à percevoir une rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

# 4

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX POUR 2024

---

# RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EN 2024

## ► Part fixe annuelle

- M. Philippe Guillemot, Président-directeur général : 1 000 000 € (inchangée)

## ► Part variable

- Pour le Président-directeur général, la part variable continuera de varier de 0 à 100 % de la part fixe à la cible et de pouvoir atteindre 135 % en cas d'atteinte des objectifs maximum
- Au titre de l'exercice 2024 la part variable du Président-directeur général pourra être augmentée de 30 % additionnels en cas de dépassement des objectifs de désendettement du Groupe, la part variable maximum pouvant alors atteindre 175,5 % de sa rémunération cible (montant maximum cohérent avec les analyses marché au sein du SBF 120)
- Cet « accélérateur » de 30 % s'appliquera également, avec le même mécanisme, à la rémunération variable des cadres et dirigeants du Groupe

## ► Instruments de fonds propres

- M. Philippe Guillemot, Président-directeur général ne se verra attribuer aucune action de préférence gratuite supplémentaire au titre du MEP en 2024.

# RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EN 2024

## ► Objectifs de la part variable 2024

- **Performance financière : 60 %**
  - » EBITDA (24 %)
  - » EBITDA par tonne (18 %)
  - » Stock («*Inventory Days on Hand\**») (18 %)
- **Performance opérationnelle : 20 %**
  - » Accélération de la performance (20 %)
- **RSE : 20 %**
  - » Qualité (5 %)
  - » Sécurité (10 %)
  - » Émissions de carbone (2,50 %)
  - » Mixité (2,50 %)

\* Rotation des stocks en jours

# AUTRES ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

► M. Philippe Guillemot ne bénéficie pas d'un contrat de travail

## ► **Retraite supplémentaire**

- Participation aux régimes existants de retraite supplémentaire à cotisations définies offerts aux mandataires sociaux et cadres dirigeants du groupe Vallourec, à savoir (i) le régime obligatoire à cotisations définies du groupe (article 82) et (ii) le régime individuel soumis à des critères de performance (article 83)

## ► **Clause de non-concurrence**

- Durée : 18 mois avec possibilité pour le Conseil d'administration d'y renoncer au moment du départ
- Territoire : Europe, Moyen-Orient, États-Unis, Mexique, Argentine, Brésil, Chine, Ukraine et Russie
- Champ : toute collaboration avec une société ou un groupe de sociétés réalisant plus de 50 % de son chiffre d'affaires annuel consolidé dans la conception, la production, la vente ou l'utilisation de tubes sans soudure au carbone ou tout type de solution venant en concurrence avec les tubes sans soudure dans l'industrie de l'acier pour une application dans le domaine énergétique
- Indemnité : 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes (sur la base de la moyenne des rémunérations fixes et variables versées au cours des deux exercices précédant la date du départ)  
Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause
- Paiement de l'indemnité de non-concurrence exclu en cas de retraite ou si le dirigeant a de plus de 70 ans

# AUTRES ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

## ► Indemnité de fin de mandat en cas de départ contraint

- Plafonnée à deux ans de rémunération brute (fixe et variable), calculée sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles fixes et variables brutes due au titre des deux exercices fiscaux précédant la date du départ
- Le montant de l'indemnité de fin de mandat dépendra du taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle des trois derniers exercices précédant le départ
- Une révocation motivée par une faute grave ou lourde ne donnera pas lieu au paiement de l'indemnité
- Aucune indemnité de fin de mandat ne sera due en cas de départ volontaire, si le dirigeant a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance ou encore en cas de fin de mandat en raison de l'atteinte de la limite d'âge
- Le montant cumulé de l'indemnité de fin de mandat et de la contrepartie financière de l'obligation de non-concurrence sera plafonné à deux ans de rémunération brute (fixe et variable)

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

Exercice clos le 31 décembre 2023

## Rapports sur les résolutions soumises à votre approbation

### ► Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport sur les comptes annuels (1<sup>ère</sup> résolution)
- Rapport sur les comptes consolidés (2<sup>ème</sup> résolution)

### ► Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport sur les opérations sur le capital  
(16<sup>ème</sup> à 23<sup>ème</sup> résolutions, 25<sup>ème</sup> à 29<sup>ème</sup> résolutions)

## Rapports ne donnant pas lieu à une résolution de l'Assemblée Générale

- Rapport spécial sur les conventions réglementées
- Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales

# RAPPORTS SUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Nous avons conduit un audit des comptes annuels et consolidés selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

TITRE DU RAPPORT	OPINION	JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT
<b>Rapport d'audit sur les comptes annuels (1<sup>ère</sup> résolution)</b>	Certification sans réserve	▶ Évaluation des titres de participation et des créances rattachées de la société Vallourec Tubes S.A.S.
<b>Rapport d'audit sur les comptes consolidés (2<sup>ème</sup> résolution)</b>	Certification sans réserve	▶ Évaluation de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles de l'UGT « <i>Vallourec South America Tubes</i> » et d'actifs spécifiques compris dans l'UGT « <i>Vallourec Eastern Hémisphère Tubes</i> ».

### Vérifications spécifiques : pas d'observation à formuler

- ▶ Nous avons vérifié que le rapport de gestion et les notes annexes aux comptes donnent une information appropriée, notamment en ce qui concerne l'exactitude et la sincérité des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux et aux engagements consentis en leur faveur.
- ▶ Nous avons également procédé à la vérification du respect de la présentation des comptes consolidés au format d'information électronique unique européen, dit « ESEF » (n°2019/815) du 17 décembre 2018.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION	OBJET	DURÉE DE L'AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	MODALITÉS
16 <sup>ème</sup> , 17 <sup>ème</sup> , 18 <sup>ème</sup> , 19 <sup>ème</sup> , 20 <sup>ème</sup> , 21 <sup>ème</sup> , 22 <sup>ème</sup> , 23 <sup>ème</sup>	Délégations de compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une plusieurs fois, d'actions et/ou diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra pas excéder :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 831 427 euros au titre des 16<sup>ème</sup> à 27<sup>ème</sup> résolutions</li> <li>• 457 857 au titre de chacune des 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 21<sup>ème</sup>, 22<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> résolutions.</li> </ul> </li> <li>▶ Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra pas excéder 1,5 Md€ au titre des 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 21<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> résolutions.</li> </ul>

- ▶ Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France.
- ▶ Concernant les 16<sup>ème</sup>, 21<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> résolutions, le Conseil d'administration n'a pas justifié dans son rapport les modalités de détermination du prix d'émission. Ainsi, nous ne pouvons pas donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission et son montant.
- ▶ Concernant les 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> résolutions, le Conseil d'administration, n'a pas fixé, dans son rapport, les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées. Ainsi, nous ne pouvons pas donner notre avis sur celles-ci ainsi que sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.
- ▶ Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION	OBJET	DURÉE DE L'AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	MODALITÉS
25 <sup>ème</sup>	Autorisation, avec faculté de subdélégation, à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions ordinaires existantes ou à émettre	14 mois	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Au profit des bénéficiaires que le Conseil d'administration déterminera parmi les membres du personnel ;</li><li>▶ Dans la limite de 0,17 % du capital social de la Société à la date de la décision du CA, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de 1 831 427 euros prévu au §2 de la 16<sup>ème</sup> résolution de l'AGE du 23 mai 2024.</li></ul>

- ▶ Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France.
- ▶ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations, données dans le rapport du Conseil d'administration, portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

# RAPPORTS SUR LES OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION	OBJET	DURÉE DE L'AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS
26 <sup>ème</sup>	Dans le cadre d'une offre réservée aux salariés, délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission,	26 mois	▶ Réservée aux adhérents d'un ou de plusieurs plans d'épargne salariale mis en place au sein d'une entreprise du Groupe.	Dans la limite de 0,75 % du capital social de la Société à la date de la décision du CA. Étant précisé que ce plafond
27 <sup>ème</sup>	en une plusieurs fois, d'actions et/ou diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription	18 mois	▶ Réservée <ul style="list-style-type: none"><li>• aux salariés et mandataires sociaux de la Société et du Groupe Vallourec;</li><li>• aux fonds communs de placement d'entreprise.</li></ul>	▶ est cumulatif entre les résolutions 26 et 27, et ▶ s'imputera sur le plafond global de 1 831 427 euros prévu au §2 de la 16 <sup>ème</sup> résolution de l'AGE du 23 mai 2024

- ▶ Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France.
- ▶ Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'administration.
- ▶ Les conditions définitives dans lesquelles la ou les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.
- ▶ Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration.

# RAPPORTS SUR LES OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION	OBJET	DURÉE DE L'AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	MODALITÉS
28 <sup>ème</sup>	Réduction du capital	26 mois	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Annulation en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions</li></ul>

- ▶ Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France.
- ▶ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION	OBJET	MODALITÉS
29 <sup>ème</sup>	Modification des modalités de conversion déjà inscrites dans les statuts des actions de préférence dites de « Tranche 2 », de « Tranche 3 » et de « Tranche 4 »	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Les ADP ont été autorisées par l'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2021, à laquelle nous avons présenté un rapport.</li><li>▶ Les modifications aux modalités de conversion proposées visent à aligner les termes et conditions des actions de préférence avec la documentation relative à l'attribution des Actions Gratuites Sous Condition de Performance telles que présenté dans le rapport du Conseil d'Administration.</li></ul>

- ▶ Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France.
- ▶ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :
  - la présentation de l'incidence de l'opération ;
  - le rapport de conversion ;
  - la présentation des modifications envisagées des caractéristiques des Actions de Préférence ;
  - et par voie de conséquence, sur la conversion envisagée.
- ▶ Nous établirons un rapport complémentaire si des opérations de conversion d'Actions de Préférence sont réalisées par votre Président conformément aux dispositions statutaires.

# RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

TITRE DU RAPPORT	CONVENTIONS	OBSERVATIONS
Rapport spécial sur les conventions règlementées	Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale	<b>CONVENTIONS AUTORISÉES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce</li></ul>
	Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale	<b>CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.</li></ul>

# RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTÉ ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES



## TITRE DU RAPPORT

## OBSERVATIONS

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

**Conclusion d'assurance modérée** sur la déclaration consolidée de performance extra-financière conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce :

- ▶ Nous vous informons que, sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au référentiel du groupe Vallourec.

**Conclusion d'assurance raisonnable** sur une sélection d'informations extra-financières incluses dans la déclaration :

- ▶ Nous vous informons que, sur la base de nos travaux, les informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel du groupe Vallourec.

# QUESTIONS / RÉPONSES

---

# VOTE DES RÉSOLUTIONS

---

Sarah Dib  
Secrétaire générale

# 1

## **VOTE DES RÉOLUTIONS PARTIE ORDINAIRE**

---

# 1<sup>ÈRE</sup> RÉSOLUTION

ORDINAIRE



## ► **Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023**

## ► **Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023**

## 3<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

### ► Affectation du résultat de l'exercice 2023

- Résultat de l'exercice : **1 155 062 000 €**
- Il est proposé de ne pas distribuer de dividende au titre de cet exercice et d'affecter le résultat en totalité au compte report à nouveau

## 4<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

- ▶ **Renouvellement du mandat de la société KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux comptes titulaire**

- ▶ **Nomination de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire**

- ▶ **Nomination de la société Ernst & Young et Autres en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité**

## ► **Renouvellement du mandat d'Administratrice de Mme Corine de Bilbao**

- ▶ **Ratification de la cooptation de M. Luciano Siani en qualité d'Administrateur et renouvellement de son mandat**

## ► **Nomination de Mme Frida Norrbom Sams en qualité d'Administratrice**

# 10<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

- ▶ **Nomination de M. Genuino Magalhaes Christino en qualité d'Administrateur sous condition suspensive de la réalisation de la cession de la participation d'Apollo à ArcelorMittal**

# 11<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

- ▶ **Approbation des informations relatives à la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par l'article L. 22-10-9-I du Code de commerce figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise**

## 12<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

- ▶ **Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre du même exercice à M. Philippe Guillemot, en sa qualité de Président-directeur général**

# 13<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

- ▶ **Approbation de la politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2024**

# 14<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

- ▶ **Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs (autres que le Président) pour l'exercice 2024**

# 15<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

- ▶ **Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'intervenir sur les actions de la Société**

# 2

## VOTE DES RÉSOLUTIONS PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

# 16<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

- ▶ **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription**

# 17<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

- ▶ **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public autre que les offres au public mentionnées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier**

# 18<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

- ▶ **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier**

# 19<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

- ▶ **Autorisation à donner au Conseil d'administration pour déterminer le prix d'émission, dans le cadre d'une augmentation de capital par émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital par an**

- ▶ **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription**

## 21<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

- ▶ **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, sans droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société**

- ▶ **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, sans droit préférentiel de souscription, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société**

- ▶ **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la Société, sans droit préférentiel de souscription, en conséquence de l'émission par des Filiales de la Société, de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société**

- ▶ **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes**

- ▶ **Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions**

- ▶ **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne salariale**

- ▶ **Délégation de compétence accordée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe Vallourec liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, hors plan d'épargne d'entreprise**

- ▶ **Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues**

# 29<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

EXTRAORDINAIRE



## ► **Modification des statuts**

# 3

## VOTE DES RÉOLUTIONS PARTIE ORDINAIRE

---

# 30<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

## ► Pouvoirs en vue des formalités

# MERCI

---



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

23 mai 2024